



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRÊTE N° 2006-226

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

—  
Préfet des Bouches-du-Rhône

—  
Officier de la Légion d'Honneur —

- VU l'ordonnance n°2005-1528 du 8 décembre 2005 relative à la création du régime social des indépendants,
- VU le code de la Sécurité Sociale et, notamment les articles L 611-8, R611-26 et R 611-68,
- VU le décret du 30 juin 2006 portant nomination du directeur général de la caisse nationale du RSI,
- VU le décret n° 2006-83 du 27 janvier 2006 pris en application de l'ordonnance n°2005-1528 du 8 décembre 2005 relative à la création du régime social des indépendants,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté ministériel du 21 juin 2006 fixant les modèles de statuts des caisses de base du régime social des indépendants, et notamment l'article 22,
- VU l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant pour l'année 2006 le contrat type d'objectifs entre les caisses mutuelles régionales et les organismes conventionnés du régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles,
- VU la décision prise le 10 juillet 2006 par le conseil d'administration de la caisse RSI Côte d'Azur adoptant les statuts de l'organisme,


**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les statuts de la caisse de base du régime social des indépendants : Côte d'Azur sont approuvés tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de l'organisme.

La caisse dont le siège est situé à Nice est enregistrée sous le numéro : 06 RSI-1.

**Article 2 :** Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales, le Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales de Provence Alpes Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et à celui des Préfectures des départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille le : 11 AOUT 2006

  
Christian FREMONT